



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
LUINS**

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
Conseil Général de Luins – 17 juin 2021**

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance en saluant la présence de Mme Jocelyne Laurent du Journal La Côte, M. Vincent Lieber, conservateur du Musée du Château de Nyon et Mme Ariane Devanthéry, gardienne du Musée et protectrice de ses objets.

Il ouvre la séance, il est 19h35. Il relève le fait que c'est le dernier conseil de la législature 2016-2021.

La Secrétaire procède à l'appel. 36 membres sont présents (quorum 23/68).

Le Président lit l'Ordre du Jour. Pas de modification demandée.

L'Ordre du Jour est accepté à l'unanimité.

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du PV du Conseil du 10.12.20.

Une remarque concernant le préavis 3 sur l'ORPC, M. J-L Subri demande si le bâtiment est propriété de l'ORPC et a été acquis. M. P. Framorando lui répond qu'en fait l'ORPC est propriétaire du bienfonds, mais que le bâtiment reste propriété de la Confédération, il est mis à disposition de l'ORPC pour une durée de 60 ans.

Une modification est apportée au PV du 10.12.20 : l'ORPC est propriétaire du bienfonds et non du bâtiment. Elle est acceptée à l'unanimité.

2. Préavis 1/2021 Objets liturgiques

Mme Fl. Ursenbacher nous parle des objets concernés par ce préavis. Ces derniers ont été utilisés à de nombreuses occasions, baptêmes, Sainte Cène, etc...

Mme Devanthéry évoque le fait que la protection du Patrimoine a évolué selon les époques. En 1898, le Canton de Vaud a été le premier à vouloir protéger ces objets archéologiques, les bâtiments, tels que les Hôtels de Ville, les fontaines et les villes médiévales. Le mobilier n'était alors pas protégé.

Dans le courant du 20^e siècle, la coupe des communions, un plat en laiton, une aiguière, 2 coupes de Ste Cène et une channe en étain, ont été inscrit dès 1903. Une loi a été votée en 2015 pour protéger ces objets. 1^{er} contact avec la Commune de Luins en 2016. Elle termine en remerciant la Commune pour la confiance accordée.

M. Lieber, conservateur du Musée, dit que les objets sont répertoriés au Patrimoine, déposés au Musée du Château, mais restent la propriété de la Commune de Luins. Il précise que le Musée est un endroit sécurisé. Ils sont exposés dans une vitrine. La channe porte le blason de la Famille De Watteville, protestante, avec mention de la date 1921.

Le rapporteur de la Commission ad hoc, M. L. Giraud Guigues atteste qu'ils ont rencontré M. Cl. Gaignard et Mme Fl. Ursenbacher qui leur a fourni toutes les explications nécessaires concernant ce préavis, soit la conservation de cinq objets liturgiques au Musée du Château de Nyon, dans de bonnes conditions et de les mettre à disposition pour des études historiques, de les assurer et de les exposer. La Commission recommande au Conseil Général d'accepter le préavis 1/2021, tel que présenté.

Le Président met en discussion ce rapport. Pas de remarque.

Le préavis municipal 1/2021 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis 2/2021 Rapport de gestion 2020 de la Municipalité

M. Cl. Gagnard demande qu'une modification soit apportée en page 12 du rapport de gestion concernant la STEP, le préavis qui a été accepté, était un préavis amendé. La correction est enregistrée.

Le rapporteur de la Commission de gestion M. S. Miaz s'est réunie afin de vérifier le contenu du préavis concernant le rapport de gestion 2020. Le rapport est complet et détaillé, par rapport aux faits marquants de l'exercice, c'est pourquoi la commission propose au Conseil d'accepter le préavis 2/2021. Pas de remarque. Nous passons au vote.

Le préavis municipal 2/2021 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis 3/2021 Comptes communaux 2020

M. Cl. Gagnard apporte quelques remarques relatives à l'excédent de charges qui correspond aux prévisions du budget. Les recettes fiscales sont en baisse. Les excellents résultats financiers des villes de Rolle et Nyon, ont eu une incidence positive sur la péréquation. Ce que nous avons payé en 2020, était basé sur les chiffres de 2018. Ainsi nous attendons une rétrocession de l'Etat de frs 400'000.00 environ. C'est pourquoi l'exécutif a décidé de déposer la somme de frs 250'000.00 sur un fonds de réserve, en faveur de la rénovation de l'Auberge. Elle est projetée en 2022.

Le rapporteur de la Commission de gestion, M. S. Miaz s'est réunie en présence de M. Cl. Gagnard et M. O. Dutruy, ces derniers ont pu répondre précisément aux questions. La Commission a relevé que la trésorerie courante a passablement diminué, la future Municipalité devra rester vigilante, afin que la situation reste gérable, si possible sans emprunt. La Commission recommande au Conseil d'accepter le préavis 3/2021.

Le Président met en discussion.

M. J-L Subri demande si les promoteurs ont versé la somme prévue concernant les travaux de réfection du chemin des Combes devant la Résidence des Caudalies, et si cela a été fait en 2020 ou en 2021. M. Cl. Gagnard dit qu'il va regarder, une réponse sera donnée au prochain conseil d'octobre.

M. G. Wettstein demande quand les travaux de réfection seront faits ? M. O. Dutruy lui répond, qu'ils seront faits en 2021.

Mme P. Hauser demande que des remerciements soient transmis aux promoteurs, quant à la remise en état du terrain derrière le bâtiment des Caudalies, resté en friche jusqu'alors.

Nous passons au vote : une abstention. Le préavis 3/2021 est accepté à la majorité.

5. Communication du bureau du Conseil Général

Le Président tient à rendre un petit hommage aux 2 municipaux qui quittent l'exécutif au 30 juin prochain. Il commence en parlant de l'élection de Pier Framorando, élu au 1^{er} tour en 2016. Ton dicastère concernait notamment les problèmes d'eau, pas vraiment compatible avec ta profession d'œnologue, malgré cela tu as su t'acquitter de tes tâches avec un grand professionnalisme. Depuis que tu es à ton poste, les habitants de Luins ont enfin une pression d'eau acceptable. Il n'a pas toujours été simple de gérer certaines tâches, malgré cela tu n'as pas renié ton engagement. C'est avec regret que nous avons appris ta démission. Nous te souhaitons de profiter de ton temps libre au maximum et te remercions pour tout ce que tu as apporté à la Commune.

Quant à toi Claude, tu es arrivé à Luins en 1991, tu as fait partie du Conseil Général, en 2011 tu es élu municipal puis en 2014, tu remplaceras J-M Sordet au poste de syndic. Tu as pu bénéficier de ses conseils et tu as pris en main notre Commune avec fermeté et bienveillance. Tu as suivi et mené intensément tous tes combats, notamment la MEGASTEP. Tu laisseras entre autres deux empreintes à Luins, la nouvelle fontaine du bas du village ainsi que les feux sur la route de l'Etraz. Tu as su faire preuve d'un calme absolu, et de réflexions face aux situations épineuses. « Tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin » citation qui te correspond ! L'annonce de ta démission nous a quelque peu surpris. Un grand merci à toi Claude pour ton engagement, toujours prêt à aller au front ou agir dans l'ombre. Au nom du Conseil nous te remercions de tout ce que tu as fait pour notre Commune. Maintenant nous te laissons profiter de tout le temps libre dont tu vas disposer et te souhaitons le meilleur pour la suite.

6. Communications de la Municipalité

O. Dutruy répond à l'interpellation faite au conseil de décembre 2020, concernant une éventuelle zone à 30km/h au chemin des Combes et au ch. D'Arzillier. Nous avons mandaté en janvier 2021 le DGMR, courant mai des comptages ont été effectués. Nous attendons le rapport. Il parle ensuite de la manifestation du 1^{er} août qui sera rééditée en 2021 et repensée de façon qu'elle soit compatible avec les restrictions COVID. Un tout-ménage suivra.

M. Cl. Gagnard parle de la fermeture de l'Ecole de Luins. La Commune a fait une interpellation à Mme Cesla Amarelle ainsi qu'un courrier à la DGEO. Malgré cela, la décision (mai 21) de fermer les classes a été maintenue. Il tient à préciser que le site du Martinet arrive à saturation avec 800 élèves. Le manque de communication, une nouvelle fois, a engendré une problématique à tous les niveaux. Il aurait aimé l'intervention d'un médiateur afin d'ouvrir un dialogue qui n'a jamais pu avoir lieu. Le site scolaire de Luins fait toujours partie du groupement, affaire à suivre attentivement.

Mme Clerc prend la parole pour expliquer qu'à la suite de la pétition qui a tout de même récolté 1275 signatures, la DGEO ainsi que Mme Amarelle ont répondu d'une même voix pour dire qu'il est indispensable que les enfants soient déplacés respectivement à Gilly (1-2 et 3-4P) et à Rolle (7-8) pour des raisons pédagogiques. Sur 110 classes seules 8 classes sont vides.

Concernant la futur STEP, **M. C. Gagnard** tient à nous faire part qu'il se retire du Comité de pilotage, présidé par M. Thierry Genoud ; il ne se sent pas écouté et las de lutter dans le vide. Il semble qu'une nouvelle fois les autres éventuels sites aient été évincés, sans raison valable.

7. Divers et propositions individuelles

M. Ph. Clerc aimerait relever un problème au chemin des Combes devant la Maison de M. Fr. Bubloz, le parcage régulier de véhicules devant la borne hydrante. Il se demande ce qui se passerait s'il y avait un incendie. Il parle aussi du camion poubelle qui a de la peine à sortir de la ruelle qui monte au chemin des Lognies, à cause des dits véhicules garés le long du mur. **M. J-L Subri** appuie la remarque de M. Clerc. **M. O. Dutruy** prend note du problème, il rendra réponse au prochain conseil.

P. Framorando tient à remercier tous les intervenants pour tous les compliments à son encontre. Ils remercient notamment ses collègues pour les cinq années qui ont passé si vite. C'est à peu près 220 séances de municipalité. Il souligne la bonne entente au sein de la municipalité, même si les avis divergeaient parfois. Il pense avoir pris de bonnes décisions. Il remercie également la boursière et la secrétaire pour leur patience et leurs aides précieuses tout au long de ces années. Il peut dire qu'il est enfin au point après ces cinq années. Il souhaite bon courage à son successeur en la personne de Viviane Subri ainsi qu'à Isabelle Gachet.

Cl. Gagnard dit que cela fait 30 ans qu'il est venu s'installer avec sa famille, il est ému en évoquant le temps passé. Il a dû s'adapter aux traditions du coin. Les sorties à skis avec la société d'animation dont il était membre du comité. Premier mandat en 2011 en tant que municipal et en 2014, flatté d'être élu tacitement syndic. Lorsqu'il a perdu son emploi, il a dédié encore plus de temps pour la Commune. La décision de quitter l'exécutif a été mûrement réfléchie. Il y a eu beaucoup de projets aboutis dont il est fier. Il se dit obstiné, il ne lâche pas facilement prise. Tout ce qu'il a fait c'est dans l'intérêt de la population de la Commune. Il termine en remerciant M. Eduardo Lopes de Sousa, employé communal, qu'il a vu dépit en raison d'incivilités, mais qui reste très professionnel, Tamara et Christel, qui comptabilisent à elles deux 35 ans de service, pour leurs compétences et engagements. Ils nomment également tous ses collègues actuels et anciens pour leurs loyautés et compétences, avec qui il a partagé beaucoup de moments de convivialité.

Il remercie également Le Président et la Secrétaire du Conseil Général pour leur engagement durable. Envers Paola, sa compagne, il témoigne sa reconnaissance pour l'avoir accompagné et soutenu tout au long de ces années.

Son attachement à la Commune est inconditionnel, mais il pense que le changement est bénéfique. M. Cl. Gagnard souhaite bon courage à Olivier Dutruy et lui remet les clés (en pain) de la Commune.

Au nom de ces collègues, Florence parle du calme olympien de Claude. Il l'a beaucoup aidée dans sa tâche de municipale. Elle lui en est très reconnaissante.

Quant à Pier, il a une tactique pour faire parler ses interlocuteurs et toujours un mot gentil avec les dames. Tous les membres de l'exécutif se joignent à elle, afin de les remercier et leur souhaiter le meilleur pour la suite.

Claude et Pier la remercient pour tous ces compliments.

O. Dutruy et Florence Ursenbacher leur remettent à chacun un présent et un bouquet avec une enveloppe.

Le Président donne des dates suivantes :

Prochains conseils : 14 octobre et 9 décembre 2021

Prochaines votations : 26 septembre et 28 novembre 2021

Il remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite un bon été.
Une verrée suivra dans le foyer pour fêter le départ des deux municipaux.

Il clôture la séance, il est 21h30.



Le Président :

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

G. Selosse